

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Article R.123-7 du code de l'environnement

COMMUNE D'ALLEGRE

Enquête publique sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n°A27_2021 du 29/10/2021, le Maire d'Allègre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, portant sur la requalification de la friche économique pour de l'habitat sur le secteur de la Gare, la modification du zonage sur ce secteur de la Gare, la modification du périmètre et des principes de l'orientation d'aménagement et de programmation de ce secteur, et la suppression de certains emplacements réservés.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné Monsieur Henri BOUTE comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie d'Allègre du **14/11/2022 à 9h00 au 30/11/2022 à 12h00 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique et sous support papier en Mairie, ainsi que sur le site internet : www.mairie-allegre.com

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie **le lundi 14 novembre, le mardi 22 novembre et le mercredi 30 novembre, de 9h00 à 12h00**

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur en mairie, 4 rue Baptiste Marcet, 43270 ALLEGRE et par courriel à : enquetepubliqueallegre43@orange.fr

Cet avis est affiché sur le panneau d'affichage électronique, rue du mont Bar, ainsi que sur le site internet www.mairie-allegre.com

Au terme de l'enquête, la modification du PLU sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire,
Gilbert MEYSSONNIER